

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

PAGE N°2024/121

PROCES-VERBAL

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024

COMMUNE DE FONBEAUZARD

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 décembre 2024**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Procurations : 4

Absent : 0

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la convocation : 28/11/2024

Date d'affichage : 28/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq décembre, le Conseil Municipal de la commune de FONBEAUZARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GRIMAUD Robert, Maire.**

Présents : Robert GRIMAUD – Patrick BARRAU – Sonia CAPELLE – Michel CORBIERE - Emmanuelle DELEDICQ – Laetitia DE MATOS – Christelle GOURGUES - Patrice GRAFFOULIERE – Mostafa LAMRHANI – Nadine MAYSSAL CATALANO – Raphaël MAUDOUIT - Mélanie MIGNOT – Carine MIRANDA – Florence MORET – Francis OULES – Paulette PIQUEMAL – Corine PRONO – Frédéric SIDOR - André VILLATE.

Procurations : Nadine DEVILLERS a donné pouvoir à Paulette PIQUEMAL – Jérôme DEYX a donné pouvoir à Florence MORET - Serge LASSERRE a donné pouvoir à Robert GRIMAUD – Emmanuel MUNOZ a donné pouvoir Michel CORBIERE

Absente excusée :

Formant les membres en exercice.

Secrétaire de séance : Carine MIRANDA.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024

PAGE N°2024/122

Le Maire,

Robert GRIMAUD



Ordre du jour :

I- Affaires générales :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
3. Contrat de Prestations de Services Fourrière Animale : Délibération pour le renouvellement de la Convention avec SACPA et signature d'une Convention de prise en charge et de gestion de colonies de Chats Libres entre la Fondation Clara et la commune de Fonbeauzard
4. Délibération pour mise en place de la participation obligatoire de l'employeur au 1^{er} janvier 2025 à la protection complémentaire des agents ayant souscrit un contrat labellisé
5. Décision modificative n°10 du budget 2024.
6. Rapport sur le prix de la qualité des Services Publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif 2023
7. Informations : Extension du réfectoire de l'école Buissonnière - Prise de poste ASVP au 2/1/2025
8. Questions diverses

II- Point commissions :

- 1) Animation de la vie locale et associative
- 2) Education, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse
- 3) Communication et Numérique
- 4) Cadre de Vie, Urbanisme et Mobilités
- 5) Culture communale et intercommunale
- 6) Action sociale
- 7) Sécurité

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h08.

M. André VILLATE demande à pouvoir rajouter à l'ordre du jour, une délibération relative au reversement de la subvention exceptionnelle au Café associatif.

L'assemblée donnant un accord unanime, cette délibération sera rajoutée lors des échanges du point numéro 5.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**



I- Affaires générales :

1°) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Carine MIRANDA est désignée secrétaire de séance.

2°) Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 07/11/2024 pour signature. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3°) Délibération pour le renouvellement de la Convention avec SACPA (délibération n°61.2024)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de FONBEAUZARD est liée par un contrat de capture et de gestion de fourrière animale avec la SAS SACPA à Pindères (47) et ce depuis plusieurs années.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2024, aussi convient-il de le reconduire.

En effet, l'article L 211-24 du code rural impose aux maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire. Il appartient aux maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants (art L 211-22 et L211-24 code rural).

L'objet de ce contrat concerne les interventions sur la voie publique nécessaires pour assurer :

- La capture et la prise en charge des animaux divagants (Article L 211-22 et L 21123)
- La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux (Article L 211-11)
- La prise en charge des animaux blessés, et leur transport vers la clinique vétérinaire partenaire,
- Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur prise en charge par l'équarisseur adjudicataire.
- La gestion du centre animalier (fourrière animale) (Article L 211-24 et L 211-25)
- Des informations en temps réel sur l'activité de la fourrière (entrées, sorties des animaux) avec un accès direct sur notre logiciel métier.

SACPA assure ces prestations 24h/24 et 365jours/365.

Monsieur le Maire précise que le centre animalier se situe à Betton.

Ce contrat sera conclu pour une durée d'une année du 1er janvier au 31 décembre 2025.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,
Robert GRIMAUD

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024



Il pourra être ensuite renouvelé trois fois par reconduction express sans que sa durée n'excède quatre années.

Le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations décrites ci-dessus sera de 1,35 € HT par habitant et par an, soit pour FONBEAUZARD qui compte 2 996 habitants, un montant total 4044,60 € HT soit 4 853,52 € TTC.

Par ailleurs, monsieur le Maire rappelle l'importance de gérer les colonies de chats sur le territoire communal. Il propose aux conseillers municipaux de signer une convention avec un prestataire extérieur, afin de lui confier les opérations de capture, de test sérologique, de stérilisation, d'identification et de re-lâchage des chats sur le lieu de vie.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de reconduire ledit contrat avec la SACPA aux conditions susmentionnées ci-dessus et de signer une convention avec un organisme extérieur pour la prise en charge et la gestion de colonies de chats avec la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *Accepte la proposition de renouvellement du contrat de prestations de services Fourrière animale avec la SACPA, précise l'inscription des crédits en section de fonctionnement à l'article 65561 au budget principal de 2025 de la commune et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.*
- *Décide de la mise en place de la gestion de la colonisation de chat avec un prestataire extérieur, précise que les crédits seront inscrits à l'article 65888 en section de fonctionnement au budget principal 2025 de la commune*
- *Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant sa mise en œuvre.*

4°) Délibération pour mise en place de la participation obligatoire de l'employeur au 1er janvier 2025 à la protection complémentaire des agents ayant souscrit un contrat labellisé (délibération n°62.2024)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024



Vu l'avis du comité social territorial en date du 03/12/2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents au plus tard le 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance et le 1^{er} janvier 2026 pour la Santé.

Monsieur le Maire précise que cette participation peut se faire par le biais d'une convention de participation ou au profit des agents ayant souscrit directement un contrat dit « labellisé ».

Monsieur le Maire précise que la participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif est fixée à 7 €/mois et par agent.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide :

Article 1 : De participer au financement des cotisations des agents de la collectivité de FONBEAUZARD pour les agents présentant des contrats labellisés pour :

- le risque prévoyance

Article 2 : De fixer la participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif à 7 €/mois et par agent et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

Etant précisé que cette participation ne pourra être versée qu'exclusivement aux agents ayant souscrit à un contrat labellisé en leurs propres noms et qui présenteront une attestation de labellisation à cet effet.

5°) Décision modificative n°10 du budget 2024 (délibérations n°63 – 64 et 65.2024)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Café associatif » à la suite de l'organisation du vide grenier du 23 et 24 novembre 2024, d'un montant de 936 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés par 23 voix Pour, donne son accord pour le versement du dit montant à l'association concernée comme mentionné ci-dessus et charge monsieur le Maire des modalités pratiques.

Afin de pouvoir effectuer le versement de la subvention exceptionnelle à l'association « Café associatif », il convient d'effectuer une décision modificative comme suit :

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024



Objets : Subv. Exceptionnelles Vide Grenier Café associatif

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65748 (65) : Autres personnes de droit pri	936,00		
7392221 (014) : Fonds de péréquation des r	-936,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette décision modificative du budget et charge Monsieur le Maire des modalités pratiques.

Par ailleurs, monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'adopter les dernières décisions modificatives en raison des derniers ajustements des comptes du budget 2024, notamment pour le chapitre 012.

Afin de pouvoir procéder à ces ajustements de chapitre, il est proposé à l'assemblée d'adopter la décision modificative du budget 2024, comme ci-dessous :

Objets : Ajustement Chapitre 012

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
633 (012) : Impôts,taxes&vers.assi sur rému	2 000,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	14 000,00
6413 (012) : Personnel non titulaire	87 929,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	800,00
6415 (012) : Congés payés	8 446,00	7067 (70) : Redev.&droits des serv.péri-sc	48 000,00
64168 (012) : Autres emplois aidés	571,00	73212 (73) : Dotation de solidarité commun;	36 796,00
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et d	54 371,00	7328 (73) : Autres fiscalités reversées	15 321,00
65818 (65) : Autres	-17 200,00	74718 (74) : Autres	11 000,00
		7488 (74) : Autres attributions et participat	8 400,00
		75888 (75) : Autres	1 800,00
	136 117,00		136 117,00
Total Dépenses	136 117,00	Total Recettes	136 117,00

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette décision modificative du budget et charge Monsieur le Maire des modalités pratiques.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024

PAGE N°2024/127

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**



6°) Délibération pour autoriser la transmission du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2023 (délibération n°66.2024)

Vu l'article D224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la présentation annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif,

Vu le rapport présenté par Toulouse Métropole sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2023, examiné lors de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 10 octobre 2023,

Considérant que ce rapport met en évidence :

La qualité exceptionnelle de l'eau potable avec des taux de conformité de 100 % sur les analyses bactériologiques et physico-chimiques.

Un rendement du réseau d'eau potable de 86,4 %, supérieur à la moyenne nationale de 81,3 % en 2022.

Le bon niveau de traitement des eaux usées assuré par les 17 stations d'épuration de la Métropole, conformément aux exigences réglementaires.

La production de 38,51 GWh de biométhane par l'unité de méthanisation EnergiBio et la réduction de 40 % des boues d'épuration.

La maîtrise de l'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement à 3,44 € TTC/m3, inférieure à la moyenne nationale de 4,26 € TTC/m3.

Considérant également les faits marquants de l'année 2023, notamment :

Le lancement du projet Val'Réu visant à développer la réutilisation des eaux usées traitées.

L'expérimentation d'un chantier bas carbone.

Le programme de sensibilisation « L'Eau m'a dit » destiné aux scolaires.

Considérant l'obligation de communication de ce rapport au Conseil Municipal avant le 31 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2023,

- autorise sa transmission et sa mise à disposition auprès du public, conformément à la réglementation en vigueur.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024

PAGE N°2024/128

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**



- Encourage la poursuite des efforts entrepris par Toulouse Métropole pour améliorer la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement tout en limitant l'impact financier pour les usagers.

7°) Informations :

****Extension du réfectoire de l'école Buissonnière***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le calendrier depuis la décision de la mise en place de l'étude du projet de l'extension du réfectoire du groupe scolaire. Pour rappel, il y a eu une première réunion en mars 2023, une consultation des marchés en sept 2023 et la retenue en novembre 2023 de l'architecte TRAMOND à un taux de 9% pour les honoraires, pour une mission complète sur une base de 256 000 € HT. La demande de la commune était de pouvoir déposer le permis pendant l'été 2024.

La commune a décidé de procéder entre temps au regroupement d'école, ce qui a nécessité d'intégrer des travaux de mise aux normes de sécurité.

Aujourd'hui, l'estimation des travaux s'élève à 414 000 € inclue les modifications sur les accès de préparation de la salle actuelle, les reprises des accès et évacuations (pluvial et total égout), la demande sur l'acoustique et les modifications nécessaires pour la mise aux normes liée au reclassement (électrique, alarme incendie, évacuation des fumées) portes intérieures, issue de secours...).

Au vu de la conjoncture actuelle et du montant présenté, il apparaît nécessaire de retarder les travaux initialement prévus en 2025. Compte tenu des délais pour le dossier de subvention pour la DETR et de la complétude du dossier nécessaire, ces travaux pourront faire l'objet d'une demande de subvention Etat pour 2026.

Les pompiers contactés ont accepté que les travaux de mise aux normes soient effectués en même temps que l'extension du réfectoire. Il conviendra déjà de déposer la demande de subvention auprès du Département, dans le cadre des Contrats de Territoire pour 2025.

Monsieur BARRAU intervient et interroge sur le fait que les subventions baissent, les tarifs augmentent, qui supporte le delta. C'est la commune qui supporte avec un prévisionnel en autofinancement communal estimé à 165 600 €.

****Prise de poste du second ASVP au 02/01/2025***

Monsieur le Maire présente le profil du nouvel ASVP prenant son poste au 02 janvier 2025. Amaury vient de la région Bordelaise, anciennement garde forestier nature. Il est convenu de

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024



lui permettre d'effectuer la formation de Policier Municipal pendant quelques mois et de prendre les fonctions de PM par la suite.

8 °) Questions diverses :

-Protections anti-chaleur : Madame Florence MORET intervient et rappelle qu'il était prévu la mise en place de climatiseurs dans les écoles. Monsieur le Maire lui répond que nous allons voir pour des films de protections anti-chaleur. Un comparatif sera fait avec l'entreprise Signalétique France.

-Comité Social Territorial placé au CDG31 : Madame MORET informe d'un courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique relatif à une information d'Alerte de risques psychosociaux sur l'ALAE de la commune. De même, une recherche d'informations est en cours auprès du service spécialisé auprès du CDG et d'un cabinet d'avocat afin de mettre en place une enquête administrative. Un courrier réponse a été adressé en retour au CDG31 dans cette attente. Une rencontre peut s'organiser individuellement avec deux personnes neutres pour mener une enquête administrative. Elle peut prendre la forme d'un questionnaire unique élaboré qui sera soumis aux agents consultés avec bien entendu une confidentialité respectée dans les réponses. L'objectif de l'enquête est d'améliorer les conditions de travail et de clarifier les faits signalés.

-Le Phenix : Pour information il est dit que l'établissement LE PHENIX réouvre ses portes...

II- Point commissions :

1) Animation de la vie locale et associative

Monsieur Michel CORBIERE adjoint délégué, informe l'assemblée des points suivants :

***Pourquoi d'abord le Téléthon ?** Le téléthon a débuté en France en 1987. Ce sont deux parents d'enfants atteints de la maladie de Duchenne qui ont organisé le 1^{er} Téléthon. Ils ont créé l'Association française contre les myopathies (AFM), suivant le concept américain.

Ces deux parents s'appellent Bernard BARATAUD et Pierre BIRAMBEAU.

Il a eu beaucoup d'avancées depuis 1987.

Les Chiffres 2024 : Pour notre commune, c'était le 23^{ème} Téléthon organisé et l'avant dernier pour moi. Pour les 22 premiers, la somme donnée à l'AFM a été de 149 923 €

Cette année, le chiffre pas encore définitif, est pour l'instant de 6 462 €.

L'an dernier, le montant était de 5 734 €. Donc, c'est un plus de 700 €

C'est le meilleur chiffre de ces 7 dernières années.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

PAGE N°2024/130

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire,
Robert GRIMAUD

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024



D'autres chiffres :

12 associations ont été organisatrices cette année

10 autres associations ont fait un don

Merci à tous ceux qui sont venus ou qui ont fait un don avec un remerciement particulier à Moussa TALBI qui a apporté des idées nouvelles.

Merci aussi à Super U et à la société RTM pour des dons d'alimentation à notre apéritif de samedi et au volley le vendredi soir. RTM est une société qui travaille pour AIRBUS.

***Cocktail de fin d'année de Défile pour toi :** Mardi 17 décembre, 20h, salle des Tilleuls haut

***Goûters et galettes de fin et de début d'année :**

- Football - Tennis - Karaté

*** Assemblées Générales :**

AMAP : jeudi 5 décembre, 19h30, Clairefontaine

TACO : vendredi 13 décembre, 19h, Tilleuls bas

Tennis : Jeudi 19 décembre, 19h30

Bourrée de l'Aubrac : vendredi 17 janvier 2025, salle 56

***Réunion vie associative :** Lundi 9 décembre, 18h30

L'assemblée prend acte des informations communiquées.

2) Education, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

Madame Florence MORET, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à l'Enfance et à la Jeunesse informe qu'une nouvelle organisation est en cours de mise en place sur les écoles.

L'assemblée prend acte.

3) Communication et Numérique

Monsieur Patrick BARRAU, adjoint délégué à la communication informe que la communication pour le marché de Noël est en préparation : articles presse, supports...

La préparation des traditionnels vœux est également en cours.

L'assemblée prend acte.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024



4) Cadre de Vie, Urbanisme et Mobilités

Madame Carine MIRANDA, adjointe déléguée à l'urbanisme et au cadre de vie informe qu'un point reste à faire.

Mme MAYSSAL-CATALANO indique que la commune de Launaguet a mis en place des buses sur leur terrain de football, ce qui à priori semble efficace à l'encontre des gens du voyage.

L'assemblée prend acte.

5) Culture communale et intercommunale

Monsieur Patrice GRAFFOULIERE, adjoint délégué à la Culture revient en quelques mots sur les derniers événements culturels de fin d'année 2024 :

-Remise du prix Victor Hugo : elle sera animée par la chorale

-Le cirque : 200 spectateurs

-Marché de Noël organisé par Madame Paulette PIQUEMAL : Tous les emplacements sont réservés – Samedi soir un apéritif est organisé – Mis en place d'un sapin synthétique de 4m.

A noter que le programme culturel 2025 à peu près comme l'année 2024. Une exposition LEGO remplacera le salon de la BD.

L'assemblée prend acte.

6) Action sociale

Madame Emmanuelle DELEDICQ, adjointe déléguée à l'action sociale informe l'assemblée des points suivants :

-*Repas des aînés* : il est prévu le 11 janvier 2025 à 12h00, plus de 100 personnes invitées, et les colis sont en cours d'organisation. Tout se déroule bien.

-*Goût et santé* : en 2025 finalisation des rendez-vous du goût et de la santé en partenariat avec une association. 8 séances de 10 personnes seraient possibles à la salle Clairefontaine, lundi après-midi.

-*Femmes inspirantes, Femmes remarquables* : l'idée est de mettre à l'honneur des femmes sur l'espace public toulousain et métropolitain, au travers leur parcours de vie et leurs choix. 4 femmes sont concernées : une a été très honorée mais a refusé, la seconde en attente de réponse et mesdames Carole LAFORET, Isabelle d'AVIGNAU et Nadine ALLAIN sont d'accord de participer à cet événement.

L'assemblée prend acte.

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

PAGE N°2024/132

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024



7) Sécurité

Monsieur Le Maire, en l'absence de monsieur Serge LASSERRE conseiller délégué à la Sécurité informe que l'ensemble des contrôles ont été réalisés et n'a rien à ajouter.

L'assemblée prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58.

Prochain conseil municipal le jeudi 06 à 19h00.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024

Le Maire,
Robert GRIMAUD



Les 11 délibérations prises à l'ordre du jour lors de cette séance :

N° / Point des délibérations	Date d'examen de la délibération	Objet	État Approuvée/ Ajournée/ Rejetée
61 / Point 3	05/12/2024	<i>Délibération pour le renouvellement de la Convention avec SACPA</i>	<i>Approuvée</i>
62 / Point 4	05/12/2024	<i>Délibération pour mise en place de la participation obligatoire de l'employeur au 1er janvier 2025 à la protection complémentaire des agents ayant souscrit un contrat labellisé</i>	<i>Approuvée</i>
63 / Point 5	05/12/2024	<i>Décision modificative n°10 du budget 2024</i>	<i>Approuvée</i>
64 / Point 5	05/12/2024	<i>Décision modificative n°11 du budget 2024</i>	<i>Approuvée</i>
65 / Point 5	05/12/2024	<i>Délibération subvention exceptionnelle « café associatif »</i>	<i>Approuvée</i>
66 / Point 6	05/12/2024	<i>Délibération pour autoriser la transmission du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2023</i>	<i>Approuvée</i>

COMMUNE DE FONBEAUZARD 31 140

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 28/11/2024

Date de l'affichage : 28/11/2024


PAGE N°2024/134

**Le Maire,
Robert GRIMAUD**



SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 05/12/2024

NOM	SIGNATURE
Robert GRIMAUD MAIRE	
Carine MIRANDA SECRETAIRE DE SEANCE	